

**CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER
Séance du 7 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le trente et un août, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Françoise RAOULT, Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Viviane LE BIHAN, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Sébastien GERARD.

Absents excusés : Yvon POULIQUEN (pouvoir donné à Solange CREIGNOU), Emilie MESSAGER (pouvoir donné à Françoise GALLOU), Carolyn ENGEL-GAUTIER (pouvoir donné Josselin BOIREAU), Hélène RUMEUR (pouvoir donné à Martine RECEVEUR), Youcef TERZI (pouvoir donné à Patrick LE MERRER), Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Gaël LANOË, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 17 Votants : 23 Quorum : 13

Françoise RAOULT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Atlas de la biodiversité communale
 - a) Présentation des résultats naturalistes de l'ABC par Bretagne Vivante
 - b) Présentation du plan d'action suite à l'ABC
- 2 Avenant ° 1 à la concession de service public relative à la gestion de la crèche Ti Ar Bleizig
- 3 Attribution de subventions :
 - Aux associations dans le cadre de l'illumination du calvaire
 - A d'autres associations (Société de chasse...)
- 4 Renouvellement des baux ruraux
- 5 Projet de vente d'une parcelle située au lieu-dit « Kélédern » sur la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec
- 6 Régularisation foncière aux lieux-dits « Kozh Porzh » et « Mênharz »
- 7 Convention de mise à disposition de la Poste, d'un local situé derrière la Maison France Services
- 8 Motion de soutien aux EHPAD
- 9 SIMIF (Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère) : délibération de mise à jour des communes membres du syndicat
- 10 Questions diverses
- 11 Rapport des commissions

-
- Mme le Maire signale l'absence de plusieurs élus en raison de vacances et de covid.
 - Mme le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point relatif à la convention de mise à disposition de la Poste d'un local situé derrière la Maison France Services. En effet, il manque quelques éléments qui doivent être transmis par la Poste pour finaliser cette convention. Ce point sera représenté lors du Conseil Municipal d'octobre.
 - Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

OBJET : ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE : PRESENTATION DES RESULTATS NATURALISTES PAR BRETAGNE VIVANTE ET PLAN D'ACTIONS, CODE CM230901

Mme le Maire souhaite la bienvenue à M. Quentin ROCHAS, charge de mission biodiversité au sein de Bretagne Vivante.

Elle met en avant les trois années de travail intense, qualifiées de « belle aventure » pour la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Lors de sa séance du 25 février 2021, le Conseil Municipal avait, à l'unanimité, décidé d'établir un Atlas de la Biodiversité Communale. Celui-ci a été bâti sur deux années, par la commission communale « développement durable, environnement, patrimoine naturel et TZCLD ». Des conventions et marchés ont été conclus avec l'association Bretagne vivante, l'association Au Fil du Queffleuth et de la Penzé et une convention de partenariat avec le lycée de Suscinio.

M. BOIREAU note également la forte participation des habitants aux nombreuses animations proposées, ayant permis une approche de la biodiversité et une prise de conscience de l'importance de celle-ci.

Il mentionne que l'expertise a été menée par Bretagne Vivante et l'animation par Au Fil du Queffleuth et de la Penzé, auprès des habitants, des écoles et de la bibliothèque.

Le coût de l'ABC est de 60 000 € TTC, financé à hauteur de 80 %, soit 48 000 €.

Le diaporama de présentation du bilan a été présenté par M. ROCHAS, partant d'une citation de Hans Jonas « *Ce n'est donc que relativement aux fins humaines, c'est-à-dire à ce que l'homme valorise, que la nature est vulnérable et réclame notre protection ; en elle-même, elle ne saurait l'être, ce qui apparaît avec plus d'évidence encore quand on tient compte du fait que l'homme fait partie de cette nature* ».

L'association Bretagne Vivante a ainsi dressé un inventaire naturaliste de la biodiversité sur le territoire : faune et flore en fléchant les espèces à enjeux : amphibiens, reptiles, mammifères, ainsi qu'un réseau écologique en lien avec les trames verte et bleue.

Sur la commune, au niveau de la faune, 26 espèces à enjeux ont été recensées sur les 94 espèces à enjeux et responsabilité biologique régionale nicheurs et migrateurs dont :

- Amphibiens : 3 espèces à enjeux recensées sur les 7 espèces à enjeux et à responsabilité biologique régionale
- Reptiles : 3 espèces à enjeux recensées sur les 4 espèces à enjeux et à responsabilité biologique régionale
- Mammifères (hors chiroptères) : 15 espèces à enjeux recensées sur les 26 espèces à enjeux et à responsabilité biologique régionale.

Des recommandations générales sont préconisées :

- Gestion des linéaires de manière raisonnée et différenciée
- Espaces agricoles des lieux propices à la nature quand on s'en donne les moyens
- Espaces urbains : la biodiversité à la portée de tous

Des recommandations sur les zones à enjeux sont également proposées :

- Prise en compte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques dans les perspectives communales
- Les boisements des vallées alluviales et autres boisements des espaces à forte naturalité
- Gestion des petits habitats à enjeux : évitons leur disparition.

Mme le Maire remercie M. ROCHAS pour ce travail très conséquent, dont les résultats sont satisfaisants pour la commune mais où des marges de progression existent.

Suite à ce rendu, M. BOIREAU, adjoint, indique que l'ensemble des documents présentés sont téléchargeables sur le site de la commune.

Par ailleurs, la commission a réfléchi à un plan d'actions au sein de la commune à partir de grands axes :

- **Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire communal**
 - Connaître la biodiversité de la commune
 - Prendre en compte la biodiversité
 - Renforcer la gestion différenciée des espaces publics
 - Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

- **Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale**
 - Poursuivre la mise en valeur et la gestion des sentiers de la commune
 - Etablir des plans de gestion sur les espaces communaux et une stratégie d'acquisition foncière
 - Assurer la veille sur la présence des espèces envahissantes
- **Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales**
 - Poursuivre la sensibilisation et l'information auprès du grand public et des scolaires
 - Accompagner les habitants pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité
 - Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité
- **Valorisation des actions engagées**
 - Reconnaissance en faveur de la biodiversité et des espaces naturels
 - Reconnaissance en faveur de la qualité écologique et de l'espace urbain
 - Prise en compte de la nature dans les écoles.

M. Stéphane LOZDOWSKI a remercié les intervenants en mesurant la quantité de travail mené. Il revient cependant sur un point qui concerne le bassin versant de la Penzé et notamment des travaux d'enfouissement réalisés à Kéerscar, en s'interrogeant sur la conformité de ces travaux avec la réglementation.

Mme le Maire répond que ces travaux ont été stoppés car menés sans autorisation. Ainsi, dès que la collectivité en a été alertée, M. Yvon POULIQUEN, premier adjoint, s'est rendu sur place et a demandé à l'entreprise de TP menant les travaux de les arrêter et de remettre en état le site.

Elle souligne également que la commune n'a pas toujours connaissance de certains agissements mais dès qu'elle en a, elle intervient très rapidement, dans le cadre de la police du Maire. Ainsi, récemment, Morlaix Communauté a informé la commune de l'arasement de haies, sans autorisation. Le problème a donc été pris en compte et une rencontre avec l'auteur est prévue en vue d'une restauration.

Mme Gaëlle ZANEGUY remercie pour ce travail mené et suggère que ce plan d'actions puisse vivre avec le soutien des écoles, et des partenaires liés à l'enfance, les enfants ayant un rôle important pour la diffusion d'informations auprès de leurs parents, sur la biodiversité.

M. Claude CRAS regrette que les sociétés de pêche et de chasse n'ont pas été consultées, citant ainsi le préjudice lié à une récente pollution de la Penzé. M. ROCHAS précise que des contacts ont été pris par le biais d'intervenants de Morlaix Communauté.

M. Josselin BOIREAU remercie les habitants, les étudiants et une formidable équipe de bénévoles de Bretagne Vivante qui ont bâti ce premier ABC de la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER.

**A l'issue de cette présentation, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal**

- **Prend acte de la restitution de l'ABC**
- **S'engage sur les 4 axes du plan d'actions en faveur de la biodiversité.**

**OBJET : AVENANT N°1 RELATIF A LA DSP (DELEGATION DE SERVICE PUBLIC) DU MULTI-ACCUEIL TI AR BLEIZIG,
CODE CM230902**

Mme le Maire expose à l'assemblée que jusqu'à présent le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) étaient versé par la CAF à la commune, en année N+1. A partir de 2023, le CEJ sera remplacé par le Bonus Territoire que la CAF versera directement aux gestionnaires du service, soit aux communes soit délégataires, lorsque le service est délégué.

Mme Gaëlle ZANEGUY, adjointe au Maire à l'enfance, indique qu'en raison de ces nouvelles dispositions, il était nécessaire de préparer un avenant au contrat de DSP.

Vu la convention de Délégation de Service Public relative à l'exploitation du multi-accueil de Ti Ar Bleizig, signée le 24 juin 2020 ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2023 sur le territoire de Morlaix Communauté, les bonus territoires liés à la Convention Territoriale Globale (CTG) remplacent la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) liée à la fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et restent complémentaires aux prestations de services socles (PSU, PSO).

Considérant que la société People and Baby, titulaire du contrat de délégation de service public dispose à titre exclusif des locaux du centre de l'enfance, pour la durée du contrat,
Afin de maintenir un service aux familles,

Mme Gaëlle ZANEGUY, adjointe en charge de l'enfance, propose à l'assemblée un avenant au contrat de DSP avec PEOPLE AND BABY, (avenant n°1) qui a pour objet :

- L'application des modifications législatives concernant les contrats Enfance Jeunesse qui deviennent des Bonus Territoire au 1^{er} janvier 2023, avec pour conséquence un versement direct des bonus territoire au délégataire et non à la collectivité
- Suite à cette modification législative, le compte prévisionnel du contrat évolue et fait varier la subvention forfaitaire versée par la commune qui sera déduite, chaque année, du montant du bonus territoire.

Elle précise que cet avenant maintient l'ensemble des organisations (dont le fonctionnement des équipes) et les services dans le cadre du périmètre qui font l'objet du contrat d'origine. Cet avenant ne modifie pas la durée du contrat, dont le terme est fixé au 31 juillet 2025.

Cet avenant entraîne une modification, à la baisse de la subvention globale forfaitaire liée au contrat DSP.

Ainsi, la Collectivité s'engage à verser une subvention forfaitaire d'exploitation dont le montant et les modalités sont présentés dans les comptes d'exploitation prévisionnels (CEP) annexés à cet avenant.

Le bonus territoire est calculé par la CAF sur la base d'un montant forfaitaire de 3 567,59 € par berceau, soit 15 berceaux faisant l'objet de la délégation de service public conclue entre la commune et la société People and Baby, pour la gestion de la crèche Ti Ar Bleizig.

Pour une année complète, à savoir l'année 2023 et 2024, le montant de la somme forfaitaire annuelle HT sera fixé comme suit :

- 5 247,57 € représentant la subvention forfaitaire de 58 761,42 déduite du bonus territoire de 53 513,85€.

Pour l'année 2025 (du 01/01 au 31/07/2025), à échéance du contrat, le montant de la somme forfaitaire annuelle HT sera fixé comme suit :

- 4 489,18 € représentant la subvention forfaitaire de 35 705,59 € déduite du bonus territoire de 31 216,41 €.

Mme ZANEGUY ajoute qu'avant la fin de l'année, des opérations comptables entre la commune et People and Baby devront être menées pour permettre l'ajustement des sommes déjà versées par la commune, car la CAF verse 70 % du BT au cours de la première année civile et 30 % selon les activités réelles.

Mme le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer l'avenant ci-proposé avec PEOPLE AND BAY, Délégataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la passation de cet avenant n°1 et autorise Mme le Maire à le signer.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS, DANS LE CADRE DE L'ILLUMINATION DU CALVAIRE, CODE CM230903A

Dans le cadre du partenariat des associations pour accompagner la collectivité dans l'organisation des manifestations liées à l'illumination du calvaire, Mme le Maire propose de verser des subventions exceptionnelles aux associations. M. Hervé GUEVEL, adjoint en charge de la vie associative propose de verser une subvention afin de récompenser les bénévoles ayant œuvré dans l'organisation de la manifestation, selon une formule basée sur un forfait alloué par association présente de 50 € et un forfait de 20 € par bénévole. La répartition proposée est ainsi établie :

Amicale des Retraités	150,00 €	
CCAS	70,00 €	
Aide aux devoirs	90,00 €	
Montagne Sport Détente 29	70,00 €	
Les trotteurs de la Penzé	170,00 €	
Pétanqu'club – Saint-Thégonnec	150,00 €	
Terroir et gastronomie	210,00 €	
Les amis de la Pologne	210,00 €	
TOTAL	1 120,00 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à ces propositions.

Par ailleurs, M. GUEVEL propose également d'attribuer des subventions à des associations où siègent au CA des membres du Conseil Municipal ou ayant des liens avec un membre du CM. Lors de cette présentation par association, les élus concernés ont quitté la salle et n'ont donc pas pris part au vote.

Hormis, ces élus, le Conseil Municipal a donné un avis favorable, à l'unanimité, à ces propositions.

Comité de jumelage	330,00 €	M. BOIREAU, ayant le pouvoir de Mme ENGEL-GAUTIER, membre du CA de l'association, n'a pas pris part au vote, au titre de ce pouvoir
Le jardin de Penfao	150,00 €	M. Gérard, président de l'association a quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote
St-Thégonnec patrimoine vivant	250,00 €	Mme Jézéquel-Prouff, membre du CA de l'association a quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote
TOTAL	730,00 €	

Les crédits relatifs aux subventions versées aux associations figurent au BP 2023, au c/6574.

Mme le Maire remercie l'ensemble des bénévoles, les associations qui se sont portées volontaires et les commerçants qui ont œuvré pour une organisation optimale de cette manifestation. Elle associe à ses remerciements les élus présents et en particulier Mme Emilie MESSAGER, et sa commission, « cheville ouvrière » de l'illumination du calvaire. Les artistes étaient également contents de l'accueil et les spectateurs très satisfait de la qualité des spectacles donnés.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS, CODE CM230903B

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer des subventions à quelques associations ayant fait une demande de subvention après l'attribution lors du CM du 4 mai 2023.

M. Hervé GUEVEL, adjoint en charge des associations, fait les propositions suivantes :

- **Société de chasse de Saint-Thégonnec** : Subvention de 300 €, afin de couvrir des frais de régulation des corvidés, suivant un plan départemental
- **Association ESST (Etoile Sportive de Saint-Thégonnec)**
 - Subvention de 1 372€ dans le cadre du Festival et les Jambes
 - Subvention de 500 € permettant de couvrir les frais d'achat des tickets de manège offerts aux enfants de la commune, de moins de 12 ans, à l'occasion de la fête foraine, se déroulant les 8, 9 et 10 septembre. La commune souhaite soutenir cette action par l'attribution d'une subvention. Les années passées, l'association des trotteurs de la Penzé organisait cette distribution de tickets de manège mais souhaitait passer le relais à une association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à ces propositions.

A l'issue de l'étude de ces deux points attribuant des subventions aux associations citées, M. Stéphane LOZDOWSKI indique qu'il a voté favorablement mais mentionne qu'il aurait souhaité qu'ils soient évoqués au sein de la commission vie associative.

M. Hervé GUEVEL comprend la remarque et en prend note mais en cette période estivale et avant l'organisation du pardon, il a souhaité être le plus efficace. Il signale que la proposition a été faite dans la continuité des années passées.

M. LOZDOWSKI estime justement que la continuité aurait été de présenter la question en commission, comme par le passé.

Mme le Maire souligne qu'on aurait peut-être dû l'évoquer en commission mais qu'il a semblé utile de verser le plus rapidement possible les subventions aux associations.

OBJET : RENOUELEMENT DES BAUX RURAUX, CODE CM230904

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que la commune, propriétaire de parcelles, les loue par le biais de baux ruraux.

Certains arrivant à échéance, M. Yvon POULIQUEN, adjoint au Maire a pris contact avec les titulaires des baux existants. Mme le Maire propose ainsi de reconduire ces baux pour une durée de neuf années, aux personnes titulaires des précédents baux, dans les mêmes conditions que précédemment, en prenant pour base le montant du bail de l'année précédente, revalorisé par l'indice de fermage défini chaque année par arrêté préfectoral.

Preneur	Terrain		Loyer
NOM – prénom	Parcelle	Surface	Pour mémoire en 2022
GALLOUEDEC Alix	ZN 116	3 ha 11 a 80ca	108,93 €
EARL des deux voies	ZR 20	59 a 70 ca	68,06 €
LE GALL Alain	ZR 18	70 a 20 ca	125,99 €

Le loyer 2023 sera revu en tenant compte de l'indice de fermage de 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à ces propositions.

OBJET : VENTE PARCELLE SITUEE AU LIEU-DIT « KELEDERN » SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC, CODE CM230905

Mme le Maire indique à l'assemblée qu'elle a reçu une demande d'acquisition d'une parcelle située dans le lotissement de Kélédern, sur la commune déléguée de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC, formulée par M. André SCHULTZ et Mme Svitlana WROBEL.

Cette demande d'acquisition porte sur une parcelle destinée à y construire une maison d'habitation, parcelle cadastrée à la section 127 A, sous le numéro 1460, d'une surface de 735 m².

Le prix de vente a été fixé à 15 € le m², soit un prix total de 11 025 €.

Mme le Maire précise que la commission des travaux, urbanisme, aménagement et agriculture a émis un avis favorable à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la vente de cette parcelle d'une surface de 735 m² à M. SCHULTZ et Mme WROBEL, au prix de 11 025 € (15 € le m²), hors frais de notaire**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces s'afférant au dossier.**

OBJET : REGULARISATION FONCIERE AUX LIEUX-DITS « KOZH PORZH » ET « MENHARZ », CODE CM230906

Mme le Maire expose la requête émanant de la propriété CARDINAL afin de céder des parcelles, sous forme d'échange, et régulariser ainsi une situation foncière aux lieux-dits « Kozh Porzh » et « Mênharz ».

Mme le Maire indique les cessions proposées :

*Parcelle cadastrée à la section ZK 98 cédée par les consorts CARDINAL à la commune pour une surface de 2 a 64 ca

*Parcelle cadastrée à la section ZK 96 cédée par les consorts CARDINAL à la commune pour une surface de 2 a 74 ca

*Parcelle cadastrée à la section ZK 194 cédée par les consorts CARDINAL à la commune pour une surface de 44 ca

Ces parcelles sont situées au lieu-dit « Kozh Porzh ».

*Parcelle cadastrée à la section D 2484 cédée par la commune aux consorts CARDINAL pour une surface de 4 a 24 ca ;

Cette parcelle se trouve au lieu-dit « Mênharz ».

Mme le Maire indique que ces cessions sont proposées sous forme d'échange sans soulte et permettent une régularisation d'accès à des parcelles.

En outre, cette régularisation ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des parcelles situées dans les lieux-dits cités mais contribue à les améliorer.

Les frais de notaire seront pris à charge, pour moitié, par les deux parties concernées. Mme le Maire ajoute que la commission des travaux, urbanisme, aménagement et agriculture a donné un avis favorable à cette régularisation foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette régularisation foncière selon les conditions proposées et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour faire avancer le dossier.

OBJET : MOTION EHPAD PUBLICS ET ASSOCIATIFS EN RESISTANCE, CODE CM230907

Mme le Maire expose à l'assemblée les difficultés rencontrées par les EHPAD, en termes de recrutement et d'épuisement des personnels et également en termes de difficultés financières, notamment liées à des factures d'énergie exorbitantes. Plusieurs communes ont ainsi rédigé une motion de soutien aux EHPAD, qui est soumise aux autres collectivités. Mme le Maire donne lecture de cette motion en demandant au Conseil Municipal de s'y associer.

« Suite à la réunion du 30 juin 2023 à Plourin-lès-Morlaix et celle du 10 juillet 2023 à Pleyber-Christ pour évoquer la situation des EHPAD publics, les communes de Morlaix, Plourin-lès-Morlaix, Plouigneau, Guerlesquin, Pleyber-Christ, Carantec, Plonevez du Faou, Cap Sizun, Elliant, Coray, Guipavas, Pont de Buis, Loperhet, Daoulas, Briec, Châteauneuf du Faou, Pont- l'Abbé, Arzano, Brest et le centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale gérant les ehpad d'Ergué-Gabéric, de Briec, de Plogonnec et de Quimper partagent tout comme celles des Côtes d'Armor le même constat alarmant.

Les maires, présidents de CCAS et de CIAS, élus, administrateurs et les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle.

Ils rencontrent également des difficultés croissantes en termes de recrutement et d'épuisements des personnels. A cela s'ajoute des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents : les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, de un à deux ans pour les autres.

Il ressort de ce constat que les élus :

Réagissent :

- au report continu d'une loi sur le grand âge, laissant les élus locaux gérer seuls la situation,
- des réponses des tutelles inadaptées, faute de moyens financiers adéquats,
- des dépenses instaurées par l'Etat : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde,
- aux difficultés de remboursements des prêts indexés sur les livrets A (doublement des intérêts en 2023)
- des charges complémentaires liées aux frais des PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de Retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1^{er} jour,
- à l'inflation généralisée concernant les énergies et tous les consommables : alimentation, produits d'hygiène, matériel, soins...

Refusent :

- de faire supporter aux familles et aux résidents ces augmentations de charges.
- **S'interroger** sur les éventuelles réponses des autorités de tutelles :
- visant soit aux mutualisations ou fusions : les établissements ayant déjà opéré des rapprochements font état de certaines économies d'échelle sur les fonctions supports et pour autant ils sont aujourd'hui confrontés au même problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD. La fusion n'est donc pas une solution miracle.

Dénoncent

- les difficultés financières provoquant le non remplacement des personnels absents et dégradant de ce fait de manière inacceptable la qualité de l'accompagnement nécessaire au bien être des résidents et les conditions de travail des professionnels,
- les cotations anticipées des GMP : si celles-ci permettent de réévaluer le taux de dépendance des résidents, et de prévoir des moyens supplémentaires, les financements liés ne sont versés que de 12 à 18 mois plus tard si la coupe est réalisée après le 30/06 de l'année en cours ! C'est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens !
- les nouvelles coupes PATHOS qui servent aujourd'hui à financer les insuffisances de dotation de l'Etat plutôt qu'au recrutement de nouveaux professionnels correspondant à un accompagnement à hauteur de la dépendance et des pathologies des résidents.

Collégalement, les élus présents constatent :

- ne plus pouvoir payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour leurs EHPAD, pour garantir les équilibres financiers.

Collégalement, les élus présents décident

- de présenter à l'ensemble des communes une motion de soutien aux EHPAD territoriaux,
- de s'interroger sur le refus ou non de voter les prochains budgets, si ceux-ci devaient être déficitaires,
- de solliciter une rencontre avec le ministère en charge de l'autonomie et du handicap, de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales et toutes les instances concernées par le financement des EHPAD,
- d'engager un cabinet d'avocats sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'Etat.

Nous sommes tous concernés, car c'est bien l'accueil et la qualité de l'accompagnement à l'égard de tous nos aînés qui sont en jeu. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général et d'un service public de proximité et de qualité que nos résidents citoyens sont en droit d'attendre.

« Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'Etat de bien vouloir nous entendre : nous, élus, locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age. »

A l'unanimité le Conseil Municipal de la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER s'associe à cette motion de soutien aux EHPAD publics ainsi qu'aux EHPAD associatifs à but non lucratifs qui sont confrontés aux mêmes problématiques.

OBJET : SIMIF : MISE A JOUR DES COMMUNES ADHERENTES, CODE CM230908

A la demande du SIMIF (Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère), Mme le Maire propose à l'assemblée de prendre une délibération afin de mettre à jour la liste des communes membres du syndicat.

La liste qui fait foi à ce jour est celle de 2019.

Cependant, depuis cette date :

- 9 communes ont demandé leur adhésion au syndicat :
 - Bohars par délibération du 18 mai 2021
 - Cléden Cap Sizun par délibération du 11 septembre 2020
 - Cléden Poher par délibération du 3 mars 2020
 - Primelin par délibération du 31 octobre 2020
 - Plogastel Saint Germain par délibération du 18 juin 2019
 - Plogoff par délibération du 8 septembre 2021
 - Roudouallec par délibération du 19 mars 2021
 - Saint Evarzec par délibération du 30 septembre 2021
 - Saint Hernin par délibération du 15 septembre 2020

- 3 communes ont sollicité leur retrait du syndicat :
 - Guissény par délibération du 23 janvier 2020
 - Plounéour Brignogan Plages par délibération du 12 décembre 2019
 - Tréflaouéan par délibération du 8 octobre 2020

Mme Françoise RAOULT souligne, avec regret, que le SIMIF va disparaître à la fin de l'année. En effet, le SIMIF a rendu des grands services aux collectivités adhérentes, et notamment à la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, lors de la création de la commune nouvelle. Les techniciennes qui accompagnaient les communes lors de l'informatisation des logiciels dédiés ont tiré la sonnette d'alarme, à plusieurs reprises, mais n'ont pas été suffisamment écoutées, d'où leurs départs vers d'autres projets professionnels, entraînant ainsi la fin de ce service.

Mme le Maire s'associe pleinement aux propos de Mme RAOULT. Le SIMIF était un outil précieux d'accompagnement des collectivités plusieurs élus ont alerté mais sans succès, déplore-t-elle. Ce service est désormais repris par une entreprise privée, mais pas pour le même coût, ni la même qualité de service, précise-t-elle.

Pour information, la liste des membres au 1^{er} janvier 2022 est annexée à la présente délibération.

Pour acter définitivement cette mise à jour, les adhérents doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la délibération du SIMIF à la majorité qualifiée soit : des deux tiers des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population ; ou de la moitié des conseils municipaux, représentant les deux tiers de la population.

A défaut de cet accord à la majorité qualifiée, la modification de la liste des membres sera rejetée.

Vu la délibération du comité du SIMIF en date du 3 juillet 2023,

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à :

- L'adhésion des communes de Bohars, Cléden Cap Sizun, Cléden Poher, Primelin, Plogastel-Saint-Germain, Plogoff, Roudouallec, Saint-Evarzec, Saint-Hernin
 - Le retrait des communes de Guissény, Plounéour Brignogan-Plages, Tréflaouéan.
-

9 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente d'un bien situé 6, place de l'église
- Vente d'un bien situé Avenue de Bel Air
- Vente d'un bien situé 3, rue de Paris
- Vente d'un bien situé 11 rue des monts d'Arrée
- Vente d'un bien situé 64, rue de la Gare
- Vente d'un bien situé 22 Lotissement Ménez Rouz
- Vente d'un bien situé 6, rue de Brest
- Vente d'un bien situé 7 Pont Meur
- Vente d'un bien situé 46 Avenue Bel Air
- Vente d'un bien situé 42 Avenue Bel Air.

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas. A travers le nombre de ventes de biens immobiliers, Mme le Maire fait remarquer la dynamique immobilière sur la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

- Pour information : arrêté préfectoral du 12 juillet 2023 portant sur la modification de l'arrêté préfectoral du 16 mai 2023 autorisant l'exploitation d'une carrière de granite par la société Carrières et matériaux du grand Ouest au lieu-dit « Ruvernison » sur le territoire des communes de Pleyber-Christ et STLE
- DMTO : montant perçu : 100 776,60 (perçu en 2022 : 101 854,66 €), prévisions BP 2023 : 70 000 €.
- Pour information ; révision des tarifs du marché de restauration scolaire conclu avec Convivio à compter du 01/09/2023 et valable pour l'année 2023/2024, en application de la formule de révision selon les indices INSEE.
- Remerciements du secours Catholique pour subvention de 700 € perçue.
- Subventions accordées pour la médiathèque : 100 000 € DSIL et DRAC 251 778 €. Ces subventions permettront donc de remplacer l'emprunt de 300 000 €, initialement inscrit au BP 2023, dans l'attente de l'attribution des subventions. Le permis de construire a été délivré fin août, les plis ont été ouverts suite à la consultation des marchés, qui seront attribués en octobre.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Panneaux signalétique	ISO SIGN -St EUSEBE	14 277,40 € HT
-----------------------	---------------------	----------------

10- RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission action sociale, CCAS et logement

- Réunion du CCAS prévue le 18 septembre : préparation du repas du 1^{er} octobre des 70 ans et plus, renouvellement des baux ruraux
- Reprise des ateliers dans le cadre du dispositif Vas-Y.

Commission développement durable, environnement, patrimoine naturel et TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée)

- TZCLD : Suite à l'ouverture de l'EBE le 19 juin
 - o Aménagement des locaux durant l'été
 - o 12 personnes embauchées par Névez Amzer
 - o Ouverture de Ti Boutik où sont vendus des objets de seconde main
 - o Vente directe de légumes issus de la parcelle de maraîchage
 - o Lancement de l'atelier de couture
 - o Mise en place prochainement de la blanchisserie et de l'atelier bois
 - o Poursuite au 1^{er} octobre de 2 nouvelles embauches

- Reprise du porte à porte par l'association droit à l'emploi pour identifier des personnes pouvant rentrer dans le dispositif
- Travail en cours avec Morlaix Co pour le portage d'un poste
- Prochainement, invitation des membres du CM et du CCAS des locaux de Mes Ménez

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires

- Conseil des jeunes prévu le 21 septembre
- Stabilité au sein des équipes de direction des écoles
- Remerciements adressés à Mme Viviane LE BIHAN pour la préparation de la rentrée en partenariat avec Mmes POULIQUEN et MOCAER, agents responsables du restaurant scolaire et des ATSEM, ayant fait en sorte que la rentrée scolaire a été sereine.

Effectifs des écoles et collège sur la commune, donnés par Mme LE BIHAN

F M LUZEL Ecole Publique	Monolingue			
	TPS/PS	23		
MS/GS	24			
CP/CE1	15			
CE1/CE2	21			
CE2/CM1	19			
CM1/CM2	22			
sous Total monolingue	124			
Bilingue				
TPS/PS/MS	14			
GS/CP	18			
CP/CE1	26			
CE2/CM1/CM2	19			
sous total bilingue	77			
Total	201	dont		

Ancienne école	Nouvelle école
79	122

		38,3% BILINGUE (22,4% sur commune)	
		Commune	hors Commune

Ste Jeanne d'Arc Ecole privée	Classe unique	28		
Total	28	dont	18	10

Sacré cœur Ecole privée	TPS/PS/MS	29		
	MS/GS/CE1	29		
	CE2/CM1	28		
	CP/CM2	28		
	Total	114	dont	103

Collège Ste Marie	classe de 6ème	51		
	classe de 5ème	42		
	classe de 4ème	43	0	
	classe de 3ème	33		
	Total	169	dont	83

Total d'enfants scolarisés sur la commune	512	343 enfants de primaire	

Commission vie associative

- Succès du forum des associations du 2 septembre où a été soulignée la qualité des sportifs méritants ainsi que celle des bénévoles des associations, apportant un dynamisme très important de la vie associative sur la commune.
- Pardon de la commune le week-end des 9 et 10 septembre : jeux pour enfants (des bénévoles sont recherchés pour préparer les jeux et encadrer les enfants), petit tour à vélo, fête foraine, course cycliste... Par contre, le relais de course à pied, habituellement organisé par les trotteurs de la Penzé, a été annulé, faute de participants.
- Réunion fin septembre de la commission.

Commission tourisme, village étape, artisanat et commerce

- Prochaine réunion fin septembre : renouvellement du bail du Ti Wanik
- Réception des camping-caristes les 11 juillet et 8 août durant l'été avec présentation des produits locaux et remise d'échantillons
- Participation de Mme le Maire et M. LE MERRER aux rencontres nationales des villages étapes, fin septembre, à Limoges

Commission culture et communication


- Concerts Enclos en musique : sur 5 concerts prévus, deux ont été annulés. Toutefois, 450 personnes ont participé aux trois autres concerts.
- Succès de l'illumination du calvaire, ayant rassemblé 2500 à 3000 personnes sur 3 jours.
Mme le Maire remercie chaleureusement Mme Emilie MESSAGER, adjointe au Maire, les membres de la commission ainsi que l'ensemble des élus locaux, bénévoles des associations, commerçants qui ont mis en œuvre cette manifestation. La météo a été acceptable et a permis de belles soirées, notamment celle du samedi 29 juillet.
- Succès également de la manifestation « 1 jour à Loc » qui a réuni 250 personnes. La veille, en raison d'un vent assez fort, l'organisation a eu quelques frayeurs, notamment avec deux barnums ayant été abimés.
- Mme le Maire remercie également les services administratifs et techniques pour leur réactivité et leur engagement, lors de l'illumination du calvaire et de la journée « 1 jour à Loc ».
- Exposition à la salle Kanevedenn du fonds artistique de Morlaix Communauté, fin août.
- Journées du patrimoine les 16 et 17 septembre, avec programme remis à chaque membre du Conseil Municipal
- Accueil des nouveaux habitants et des nouveaux nés le 30 septembre
- Réunion de la commission le 18 septembre et à venir du copil de la médiathèque pour faire le choix du nom de la médiathèque, avant la fin de l'année.

INFORMATIONS par Mme le Maire :

- Réception d'une délégation de polonais, environ 20 personnes, dans le cadre du 40ème anniversaire du jumelage avec Mielec, les 30 septembre et 1^{er} octobre
- Organisation sur la commune du congrès départemental des parachutistes, avec un saut de parachutistes sur Park An Iliz, si les conditions météorologiques le permettent. Le référent local de cette organisation est M. Daniel AUTRET.
- Démarrage des travaux d'aménagement de la rue Lividic. Une déviation a été mise en place.
- Travail remarquable des jeunes européens, dans le cadre du chantier mené par Etudes et chantiers au mois d'août, pour la restauration du kanndi de Bodiniri qui a été très bien restauré

Clôture de la séance à 22 h 25.

Affichage règlementaire fait le 14 septembre 2023

Prénom	Nom	Qualité	Signature
Solange	CREIGNOU	Maire	
Françoise	RAOULT	Secrétaire de séance	